



Séance du Conseil général du 13 décembre 2021 à 19h00
à la salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.
3. Correspondance.
4. Budget 2022.
 - a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'698'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022.
 - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes.
 - c) Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires.
 - d) Adoption du budget 2022.
5. Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2022-2025.
7. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional du Littoral Ouest.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ **La séance se déroulera à huis-clos partiel.**

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 24 novembre 2021

Empêchements

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président.

Il communiquera par la même occasion au président le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant-e élu-e).

Covid – mesures particulières

La séance du Conseil général, relevant d'un intérêt public prépondérant, fait partie des exceptions pour lesquelles le certificat Covid n'est pas exigé. **Cependant, le nombre de participant-e-s est limité.**

Aussi, la séance est ouverte aux membres du Conseil général qui participent à la séance, aux membres du Conseil communal et de l'administration.

Les personnes suivantes sont priées de s'inscrire auprès de l'administration pour assister à la séance :

- président-e-s de groupes
- suppléant-e-s
- représentant-e-s des médias

Le port du masque est requis pour la durée de la séance.